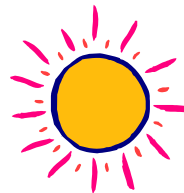


Lachine, le 7 septembre 2017

INFO PARENTS



Bonjour,



1. Une bonne vision = succès scolaire

Saviez-vous que l'examen de la vue est gratuit chez l'optométriste pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans? Il suffit de prendre rendez-vous et d'apporter la carte d'assurance maladie. L'enfant n'a pas besoin de connaître son alphabet pour passer l'examen.

L'Association des Optométristes du Québec recommande un premier examen aux enfants âgés de 3 ans et plus. D'un examen annuel subséquent durant toute la période de croissance afin de dépister précocement les problèmes visuels et s'il y a lieu, y remédier.

2. Sécurité dans les aires de jeux du parc-école



Nous sollicitons votre collaboration pour revoir avec votre enfant les règlements suivants qui ont été enseignés en classe et qui sont nos balises pour encadrer la sécurité de vos enfants.

Concernant l'horaire d'utilisation du parc-école, le protocole d'entente signé entre la commission scolaire et l'arrondissement prévoit que le parc-école est réservé à l'usage exclusif de l'école de 7 h à 15 h et du service de garde de 15 h à 18 h, du lundi au vendredi incluant les journées pédagogiques.

Pour les soirées, les jours fériés, les samedis et les dimanches, l'accès est libre comme pour les autres parcs de l'arrondissement. Sachez cependant que le module jaune est recommandé pour les enfants de 5 ans et plus seulement et sous la surveillance d'un adulte. Le deuxième module est recommandé pour les jeunes de 8 ans et plus, toujours sous la surveillance d'un adulte.

Règlements d'utilisation pour la sécurité dans les aires de jeux

- Aucun élève ne doit entrer dans les aires de jeux (délimitées par les bordures de béton) avant qu'un adulte responsable ne soit présent pour surveiller et ne l'autorise.
- Aucun enfant ne peut grimper sur ou au-dessus des structures ou à l'extérieur des structures.
- Le module des petits (jaune) permet à l'enfant de s'exercer à monter et descendre de diverses façons en développant sa psychomotricité. Il sera d'abord **réservé prioritairement** aux élèves de maternelles et du 1^{er} cycle. Les élèves du 2^e cycle pourront aussi y avoir accès à l'occasion avec leur titulaire ou avec le service de garde, sous la surveillance de leur éducatrice.
- Le module des grands (bleu) sera réservé aux élèves du 2^e et 3^e cycle exclusivement en tout temps et selon l'horaire prévu. Ce module permet de faire un parcours qui fait le tour de la structure. Ce parcours doit être fait dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. On doit attendre son tour avant de s'engager dans une section. Si on tombe, on continue à la section suivante et on essaie de faire mieux la prochaine fois.
- Un seul élève à la fois dans les montées, les descentes (glissades, poteau de pompier) et les diverses sections du parcours bleu. Il ne faut pas tenter de monter dans les glissades.
- Les règles de vie générales de l'école concernant le respect de soi, des autres et de l'environnement s'appliquent également au parc-école.
- Les copeaux forment un tapis protecteur essentiel à la sécurité des aires de jeux. C'est aussi un matériau couteux à remplacer. Veuillez S.V.P. bien l'expliquer à votre enfant pour qu'il n'y touche pas autrement qu'en y marchant. Ne pas creuser dans les copeaux. Ne pas les ramasser, déplacer ou lancer.

Note : Lesdits règlements existent depuis la création du Parc-école, soit 2006.

3. P'tits conseils du CSSS

Garder les cheveux longs attachés.

Rappeler aux enfants :

- D'éviter de se coller la tête contre celle des autres.

Il n'existe pas de traitement de prévention.

Seuls un dépistage et un traitement rapide des personnes atteintes peuvent prévenir la propagation des poux de tête.

La collaboration de tous est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

4. 22 septembre

Il n'y aura pas de cours. Ce sera une journée pédagogique prévue au calendrier scolaire. Le service de garde sera cependant ouvert pour les élèves inscrits.



5. Votre Facteur

En lien avec l'un des objectifs du projet éducatif de notre école et dans un souci de réduire la quantité de papier qui vous est transmis, nous vous informons qu'un seul de vos enfants (si vous en avez plus d'un) agira comme facteur désigné.

Ainsi, la documentation de l'école n'ayant pas de coupon-réponse à nous retourner vous sera acheminée la majorité du temps **PAR COURRIEL**. Les autres papiers seront déposés dans le sac d'école d'un seul de vos enfants (soit le plus jeune): votre facteur.

Nous utiliserons l'adresse courriel que vous avez indiquée sur la fiche d'inscription de votre enfant. Les parents n'ayant pas d'adresse courriel recevront une copie papier.

6. 8 septembre (RAPPEL)

Ce sera le dîner de la rentrée (épluchette de blé d'Inde).

7. 26 septembre

Il y aura une réunion des membres de l'O.P.P. à 18 h 30.

8. Service de garde

Le guide des règles de fonctionnement du service de garde et du service de dîner est sur notre site Internet. Vous y trouverez une foule d'informations au www.csmb.qc.ca/catherinesoumillard

9. Conseil d'établissement

Voici la liste des membres pour la présente année scolaire :

- Madame Annie Beauchamp, enseignante
- Madame Catherine Chassat, parent
- Madame Myriam Gaumont, enseignante
- Madame Christine Granger, enseignante

- Monsieur Dominique Matte, parent
- Madame Éliane Methot, parent
- Madame Suzanne Murphy, technicienne en service de garde
- Madame Anabelle Proulx, enseignante
- Madame Vero Rakotoarisoa, parent
- Monsieur En Hong Yang, parent

La 1^{re} réunion des membres aura lieu le mardi 19 septembre à 19 h 00.

Doris Lizotte
Directrice